

*Notice pour le Chef de la Mission permanente de la Suisse
auprès des organisations internationales à Genève, J. Humbert¹*

AFFAIRE KOTCHEGAROV

Secret

[Berne,] 14 octobre 1969

Le cas Kotchegarov dont vous avez eu à vous occuper dernièrement n'est malheureusement pas la seule affaire d'espionnage qui se soit produite durant ces dernières années à Genève et dans laquelle un fonctionnaire international de nationalité soviétique a été impliqué.

Nous vous rappelons l'affaire Petrov² qui s'était produite au printemps 1967 à l'UIT où M. Petrov exerçait la fonction de vice-président du Comité international d'enregistrement des fréquences. Cette position particulière, qui ne nous permettait pas d'assimiler sans autres l'intéressé à un fonctionnaire international dont nous aurions pu demander au secrétaire général³ de l'organisation que son immunité de juridiction soit levée, nous avait amenés à charger votre prédécesseur⁴ de demander à Mme Mironova son rappel par les autorités soviétiques.

Par ailleurs, il s'était avéré en automne de cette même année 1967 qu'un fonctionnaire soviétique de l'OIT, M. Kleimenov, avait trempé dans une importante affaire d'espionnage⁵ découverte en Italie. M. l'Ambassadeur Keller avait alors aussitôt demandé à M. Morse le départ de cette personne qui avait d'ailleurs déjà quitté le territoire suisse, le BIT étant informé peu après par les autorités soviétiques que Kleimenov, terrassé par une crise cardiaque à Moscou, ne regagnerait pas son poste à Genève. M. Morse avait au demeurant, avec notre accord, informé Mme Mironova de cette affaire. Votre collègue soviétique est par conséquent parfaitement au courant de ces trois affaires.

Devant une telle recrudescence de cas d'espionnage dans lesquels des fonctionnaires internationaux soviétiques se trouvent compromis, nous nous voyons obligés, d'entente avec le Service politique Est, de vous prier d'effectuer une démarche auprès de Mme Mironova. Cette démarche devrait avoir pour

1. Notice: E 2210.7(A)1987/57 vol. 9 (7-022.51). Rédigée par F. Pictet et signée par E. Thalmann.

2. Sur l'affaire Petrov, cf. la notice de A. Janner à W. Spühler du 6 février 1967, dodis.ch/33341.

3. M. E. Mili.

4. R. Keller.

5. Sur cette affaire, cf. la lettre de L. von Moos à W. Spühler du 25 avril 1967, dodis.ch/33342.



but de faire part à la représentante permanente de l'URSS combien les autorités fédérales sont désagréablement surprises de constater le rôle que des ressortissants soviétiques jouent dans notre pays sous le couvert de leur statut de fonctionnaire international et d'exprimer notre ferme espoir que de tels faits ne se reproduiront plus. Nous ne pensons pas, pour le moment tout au moins, qu'il convienne de formuler une protestation en bonne et due forme; votre interlocutrice devrait toutefois comprendre que tel est bien le but de votre intervention.

C'est à dessein que nous vous chargeons de cette mission plutôt que de faire des représentations à l'ambassadeur d'URSS⁶ à Berne de manière à ne pas transposer ces affaires, qui ont toutes eu Genève pour théâtre, sur le plan de nos relations bilatérales.

Nous vous saurions gré de nous faire rapport⁷, ainsi qu'au Service politique Est, sur votre entretien.

6. *A. S. Tchistiakov.*

7. *Cf. la lettre de J. Humbert à E. Thalmann du 23 octobre 1969, E2001E#1980/83#3910* (B.11.43).*